

COMPTE RENDU DE LA CLE PLENIERE

du 29 juin 2021 à Alex

Ordre du jour :

- 1. Validation du Compte rendu de la CLE du 27 janvier 2021**
- 2. Programme de travail pour la révision du SAGE**
- 3. Lancement des commissions thématiques et nomination des vice-présidents en charges de ces instances**
- 4. Avis sur le SDAGE*, le PDM** et le PGRI*** du bassin Rhône Méditerranée**
- 5. Validation du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau 2014-2019 du bassin de la Drôme et perspectives**
- 6. Présentation du projet « Prospective agricole 2050 Biovallée »**
- 7. Informations et questions diverses**
 - Communication : diffusion de supports, événements,
 - Avancement du stage sur les activités de loisirs
 - Synthèse des avis exprimés par le bureau de la CLE au cours des 4 derniers mois



P. LESPETS, Président de la CLE, introduit la séance de la CLE plénière en remerciant tout particulièrement l'implication de Mme la sous-Préfète qui quittera prochainement le territoire. Il remercie également le travail des conseillers départementaux qui quitteront leur fonction et leur statut de membre de la CLE au 1^{er} juillet suite aux dernières élections départementales et plus particulièrement J. SERRET pour son implication historique dans la CLE.

Il exprime sa reconnaissance envers l'équipe du SMRD pour les moyens mis à disposition de la CLE. Il salue l'engagement des membres du bureau de la CLE qui s'est réuni à 5 reprises depuis la dernière CLE plénière pour examiner les différents dossiers nécessitant un avis de la CLE. Il remercie ses membres pour la qualité des échanges lors de ces réunions malgré la différence de trajectoire des acteurs. Il salue également la présence des observateurs citoyens présents à cette séance et rappelle les règles de leurs participations.

J. SERRET souhaite exprimer sa satisfaction d'avoir pu œuvrer au sein de la CLE et indique qu'il sera toujours présent sur le territoire en sa qualité de Président de la CCVD tout en étant à l'écoute de la CLE et attentif au respect de l'équilibre entre les différents usages.

P. LESPETS fait procéder à un tour de table et, le quorum étant atteint, D. ARNAUD présente l'ordre du jour de la séance.

1. Validation du CR du 27 janvier 2021

Aucune remarque n'ayant été partagée sur le projet de compte-rendu de la dernière séance, ce dernier est soumis au vote des membres.

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Programme de travail pour la révision du SAGE

D. ARNAUD dresse un état des lieux du contexte qui a accompagné le programme de révision du SAGE débuté en 2018 avant la crise COVID qui implique désormais de revoir le calendrier de travail. L'évolution du territoire a conduit à poser les bases d'une réflexion prospective pour l'adaptation des usages au changement climatique avant de rédiger le prochain SAGE. Il explique que les discussions en bureau de CLE ont conduit, à l'unanimité des membres du Bureau, à engager cette étude avant la rédaction du SAGE.

D. ARNAUD en profite pour rappeler les 5 grandes orientations stratégiques du prochain SAGE, les enjeux d'une telle réflexion prospective au changement climatique et les études prévues sur le territoire en lien avec l'eau. La mise en place d'une étude prospective impliquera une rédaction en 2023 du SAGE avant sa validation prévue en 2024.

F. TRON précise qu'au niveau du SMRD, le décalage de ce programme de travail ainsi que l'ensemble des études précitées ont été discutés en concertation avec les 4 collectivités membres du SMRD. Il évoque également l'avancement des grands dossiers du SMRD que sont le travail sur les digues et le report des travaux sur les anciennes gravières des Freydières. Il questionne l'absence des industriels du secteur agro-alimentaire et leurs considérations envers l'eau ?

G. CROZIER précise qu'un travail avec les industriels a été engagé par le passé, dont un des membres, représentant du secteur des carrières, siège au bureau de la CLE. Les deux grands industriels du territoire que sont Bernard Royal Dauphiné et Charles & Alice, se sont engagés dans une démarche d'économie d'eau.

P. LESPETS assure que la CLE veillera à ce que l'ensemble des acteurs concernés participent aux échanges.

C. MARION souhaiterait des informations sur le report du projet du Freydières évoqué dans les échanges et les raisons de ce report.

G. CROZIER souhaite répondre en tant que Président du SMRD, que le report est dû au retard de la démarche et notamment de la procédure d'enquête publique qui impliquerait un décalage des travaux en période automnale et hivernale ; période contraignante pour des interventions sur les milieux. Afin d'éviter de réaliser les travaux en plusieurs phases avec des installation/désinstallation de chantier, il a été décidé de reporter ce travail au printemps prochain.

Après ces échanges, P. LESPETS soumet au vote les changements de programme de travail pour la révision du SAGE proposés par le Bureau de la CLE.

Le nouveau programme de travail pour la révision du SAGE est adopté à l'unanimité.

3. Lancement des commissions thématiques et nomination des vice-présidents en charges de ces instances

P. LESPETS précise que les Vice-Présidents des commissions thématiques auront la main pour piloter leurs réunions respectives. Il invite chaque participant à se rapprocher des VP des commissions pour toute demande. Il présente les membres du Bureau de la CLE qui ont accepté cette mission et rappelle la nécessité que chaque membre de la CLE s'inscrive à au moins une commission thématique.

C. BRELY demande s'il peut être remplacé aux commissions thématiques par son collègue.

D. ARNAUD précise qu'il est proposé que ces commissions soient ouvertes par deux moyens : ouverture élargie aux services et aux structures invitées à la CLE et ouverture à l'extérieur par un processus de cooptation par les membres de la CLE sous réserve de validation par les vice-présidents.

G. GAGNIER précise que lui aussi souhaite être en relais avec son technicien, B. JOLY, du PNR.

D. ARNAUD présente les dates de réunion à retenir pour les commissions thématiques. Elles seront sous forme de journées entières pour permettre des sorties terrain ou rencontres d'acteurs (Enjeu 1 : 22 sept. ; Enjeu 2 : 24 sept ; Enjeu3 : 30 sept ; Enjeu 4 : 28 sept ; Enjeu 5 : 20 sept).

4. Avis sur le SDAGE, PDM, PGRI du bassin Rhône Méditerranée

E. SIVADE de l'Agence de l'Eau intervient pour présenter le cadre du SDAGE, PDM et PGRI à l'échelle du bassin Rhône méditerranée (**diaporama joint au présent compte rendu**).

C. BRELY partage que la fédération de pêche soutient les actions de l'agence de l'eau. Le monde de la pêche a émis un avis favorable aux projets en pointant les améliorations attendues sur l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » et la gestion quantitative.

C. LEMERCIER souhaite partager 4 observations : en premier lieu, il dit se réjouir de l'Orientation Fondamentale 0 (OF 0) du SDAGE sur l'adaptation aux changements climatiques car le rapport du Giec confirme l'urgence drastique des actions à entreprendre. En deuxième observation, il questionne l'avenir des masses d'eau non concernées par l'objectif de 68% de masses d'eau en bon état. Pour ces masses d'eau en dérogation, il souhaite qu'une réflexion sur les programmes à envisager soit entreprise dès aujourd'hui. Sa troisième remarque concerne les projets de substitution car, selon lui, la priorité est aux économies d'eau. Et enfin, il partage la nécessité d'assumer réellement un cap important sur les économies d'eau en intégrant cette notion de changement climatique.

P. LESPETS précise que la CLE a déjà évoqué le sujet de la connaissance et de la méconnaissance de la quantité d'eau et des prélèvements. Même si dans le secteur agricole, la connaissance des prélèvements s'est améliorée et consolidée, d'autres secteurs restent plus fragiles sur le sujet.

P. BREYNAT demande si dans le SDAGE les projets de stockage de l'eau sont intégrés

E. SIVADE précise qu'une des dispositions de l'OF n°7, dédiée au partage de la ressource en eau, intègre les projets de substitution et le stockage de l'eau dès lors que les démarches d'économie d'eau ont été déployées.

C. MARION aimerait des précisions sur la définition des masses d'eau en dérogation.

E. SIVADE précise qu'une étude a été conduite sur le bassin Rhône Méditerranée et a conclu à des objectifs moins stricts pour certaines masses d'eau.

D. ARNAUD présente l'analyse des documents du SDAGE, PDM et PGRI sur notre bassin versant et les remarques proposées par le bureau de la CLE.

G. GAGNIER demande des informations sur la remarque PDM n°7 et sur le projet de substitution par le karst de la Gervanne. Il aimerait mieux connaître l'usage à destination de ce projet de substitution. Il rappelle que le karst de la Gervanne est classé en ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable. Il souhaite que la rédaction soit clarifiée afin de lever toute ambiguïté.

C. CHANTEPERDRIX souhaite apporter une précision sur le karst de la Gervanne : un arrêté préfectoral limite ce prélèvement en période estivale. Une substitution impliquerait une révision de cet arrêté préfectoral.

J. SERRET précise que des études ont été réalisées sur le karst de la Gervanne pour évaluer la quantité d'eau et notamment pour assurer un soutien à l'étiage de la Drôme en passant par la Gervanne. Des discussions et débats ont eu lieu en CLE sur ce sujet et un vote a été réalisé à l'unanimité pour limiter l'utilisation de ce prélèvement à un usage eau potable en secours d'une

pollution grave des réseaux AEP. Il rappelle que la CCVD est propriétaire du puits qui permet d'accéder à cette ressource.

P. LESPETS propose à l'assemblée de modifier en séance la proposition de rédaction pour la remarque PDM7 relative à d'éventuels projets de substitution par le karst de la Gervanne.

G. GAGNIER confirme qu'un arrêté préfectoral encadre l'utilisation des captages. Il précise que la ville de Crest a un droit d'eau sur le karst et que de réelles possibilités d'alimenter en eau potable existent. Il aimerait que l'écriture de la remarque PDM7 soit plus précise, ajoutant que le retrait de la mention du karst de Gervanne n'est pas suffisant.

G. MAGNON souhaite s'exprimer en tant que Président du Syndicat Drôme Gervanne, qui alimente en AEP la moyenne vallée de la Drôme. Il rappelle l'historique de ce captage destiné à l'AEP. Il précise que les installations sont sous utilisées à hauteur de 20% de leur rendement. Il aimerait également que soit clarifiée la rédaction de cette remarque.

C. BRELY souhaite partager que la fédération de pêche a également exprimé ces jours derniers des remarques sur le PDM en particulier sur des affluents la Drôme (Gervanne, Grenette, Lambres).

P. LESPETS propose donc de modifier l'écriture de cette remarque à l'issue de la présentation de D. ARNAUD.

D. ARNAUD reprend la présentation.

E. SIVADE précise que la suite du PDM et sa déclinaison locale en actions notamment permettra de préciser les usages concernés par les différentes remarques.

J. SERRET précise que pour le monde de l'industrie, il ne faudrait pas oublier l'industrie nucléaire qui a un impact indirect sur le bassin versant. Il explique que le cours d'eau de la Drôme contribue à l'alimentation du Rhône qui est utilisé pour le refroidissement des centrales nucléaires présentes tout au long de son cours.

P. LESPETS précise que les contacts avec la CNR et Initiatives Aménagement des Grands Fleuves, (IAGF, issues de la CNR) sont en cours pour préciser prochainement le sujet évoqué par J. SERRET lors d'une rencontre avec ces acteurs.

D. ARNAUD présente le projet du PPRI et les remarques possibles.

P. BREYNAT souhaite préciser sur le projet de substitution des prélèvements agricoles par l'eau du Rhône reste actuellement bloqué par la SNCF. Il accuse la lourdeur administrative de ce type de projet qui implique une perte de délais de plus de deux ans et demi. Il ajoute que pour le projet de Divajeu, des lourdeurs administratives limitent l'avancée du projet et ce notamment pour l'achat du terrain.

P. LESPETS souhaite partager son ressenti sur le sujet étant présent à la réunion à Etoile sur Rhône avec les différents acteurs. Il précise que la situation est plus complexe que décrite par P. BREYNAT.

O. CARSANA ajoute que les fautes supposées de l'administration sont à relativiser.

J. SERRET vient compléter les propos de P. BREYNAT. Il précise qu'il y a 30 ans ce projet était déjà en discussion. Il partage que des agriculteurs, notamment d'Etoile sur Rhône, ont aussi contribué au ralentissement de ce projet.

M.T. MICHEL-DANSAC revient sur le PGRI et rappelle que les communes de Livron sur Drôme, Le Pouzin, la Voulte sur Rhône et de Loriol ne font pas partie de la liste des Territoires à Risque d'inondation important (TRI). Elle précise qu'un courrier a été adressé en 2012 au Président du comité de bassin dont la réponse était que cette question serait traitée dans le cadre du Plan Rhône.

A l'issue de ces échanges, P. LESPETS propose de modifier en séance la délibération prévue au niveau de la remarque PDM7.

G. GAGNIER propose une rédaction.

O. CARSANA précise que la notion de volume autorisé ne doit pas être forcément mentionnée ; les autorisations de prélèvements étant prévues d'être prochainement révisées.

D. ARNAUD propose une nouvelle rédaction.

G. CROZIER confirme qu'il faille garder une marge de manœuvre pour l'avenir et J. SERRET se réjouit de cette précision.

G MAGNON souhaite préciser que l'usage du karst de la Gervanne soit destiné « exclusivement pour l'eau potable ».

Les membres de la CLE convergent vers un accord général sur la nouvelle rédaction collective et collégiale :

« REINSCRIRE cette mesure, sur les masses d'eau suivantes, afin d'utiliser pleinement les capacités de prélèvement exclusivement en eau potable du karst de la Gervanne pour soulager les prélèvements dans les nappes alluviales de la Drôme en particulier en période d'étiage :

- **FRDR438a - La Drôme de Crest au Rhône**
- **FRDR438b - La Drôme de la Gervanne à Crest**
- **FRDR440 - La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne »**

Suite à ces échanges, le Président fait procéder au vote sur la délibération relative au projet de SDAGE, Programme de mesures et de PGRI.

La délibération, avec les modifications réalisées en séance, est acceptée à l'unanimité

F TRON précise que la CLE et le SMRD travaillent en collaboration avec le ScoT pour l'élaboration d'une étude besoins-ressource mais qu'à l'issue de la consultation des entreprises, un seul bureau d'étude a répondu à la consultation. En conséquence de quoi, la consultation doit être relancée.

5. Validation du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau 2014-2019 du bassin de la Drôme et perspectives

C. PETITJEAN présente le bilan du PGRE (**diaporama ci-joint**).

P. BREYNAT questionne la part des forages domestiques non comptabilisés sur le déficit quantitatif.

P. LESPETS précise qu'il a été proposé en bureau de la CLE de s'attaquer à ce sujet en commission thématique. Il confirme que cette zone d'ombre reste à régler et que c'est à la CLE d'en décider collectivement.

D ARNAUD ajoute qu'un animateur a été recruté dans l'équipe du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence pour déployer un plan d'action spécifique aux forages individuels. Il rappelle que c'est un enjeu pour lequel une méthode de travail est à développer.

G CROZIER précise que la question se pose au SMRD de recruter une personne de plus pour contrôler ces prélèvements mais dans un contexte budgétaire en cours de réflexion. Sur sa commune à Allex, il ajoute qu'une seule personne a déclaré son puits suite à la demande de la commune et que c'est un réel sujet.

G. MAGNON précise que le fait d'avoir un compteur ne garantit pas forcément de bons résultats (erreurs et dérèglement liés à l'âge du matériel...).

C. LEMERCIER remercie la qualité des données et de l'analyse qui mettent en avant des résultats qu'il estime pour le moins alarmants. Il précise que s'il est convenu de laisser 20% de l'eau aux milieux, un dépassement moyen des volumes prélevables sur le bassin se conclue par un volume nul laissé aux milieux. Pour lui, on est loin des attentes du SDAGE et du PGRE. Il aimerait connaître les possibilités de rendre obligatoires ces objectifs et de rendre des comptes, via un suivi réglementaire. Il observe que la mobilisation des acteurs reste trop faible.

O. CARSANA complète que les pistes réglementaires ont été évoquées dans les perspectives de la présentation et notamment par l'introduction dans le règlement du SAGE des volumes prélevables pour les rendre opposables. Ils rappellent que les autorisations de prélèvement peuvent être révisées (ex agriculture). Il précise que sur la partie eau potable, les objectifs cibles sont importants mais la tendance est à la hausse. La révision des autorisations de prélèvements pour l'eau potable signifiera de mobiliser des ressources stratégiques et se poser la question de l'urbanisme dans la vallée. Il rappelle que pour les industriels, des difficultés existent pour les mobiliser (exemple BRD). Selon lui, la concertation présente des bilans qui n'avancent pas dans le bon sens, il faut se poser la question du réglementaire.

F. TRON insiste sur la nécessité d'obtenir un levier réglementaire et d'arriver à l'inscrire dans le SAGE et il évoque 2 citations, « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation » ; « quand on aura mangé le dernier poisson on se rendra compte qu'on ne peut pas manger les billets de banque ».

C. BRELY rappelle l'importance des économies d'eau notamment pour le développement de l'agriculture et de l'industrie.

A. BONNARD évoque la vigne dans la partie Dioise où le besoin d'irrigation augmente.

Suite à la lecture par D. ARNAUD du projet de délibération validant le bilan du PGRE, P. LESPETS la soumet au vote.

Le bilan du PGRE est adopté à l'unanimité

6. Prospective agricole 2050 Biovallée

C. CAILLET et E. CHEVALIER présentent le projet de prospective alimentaire et agricole et territoriale en Biovallée à horizon 2050 en partenariat avec les 3 intercommunalités et l'association Biovallée.

C. CAILLET explique les suites de ce projet et la nécessité d'inclure plus d'agriculteurs du territoire.

7. Clôture de la séance

P. LESPETS conclut cette matinée en excluant faute de temps les questions diverses de l'ordre du jour. Il remercie Mme la Sous-Préfète avant son départ pour la qualité des échanges engagés.

D. ARNAUD présente très brièvement les travaux de Rémi Abel-Coindoz, stagiaire au SMRD sur les activités de loisirs, dont la présentation ne peut être faite au cours de cette séance. Il rappelle la date du 8 septembre pour la journée de restitution du stage et invite les membres de la CLE à retenir cette date dans leurs agendas.

D. ARNAUD invite également chaque membre de la CLE à s'inscrire dans les commissions thématiques en ligne sur le lien suivant : <https://framaforms.org/sage-drome-inscription-aux-commissions-thematiques-de-la-cle-1623058789>

P. LESPETS remercie les participants et lève la séance.



La séance est levée à 12h25.

Membres présents :

BAUDIN Pascal CC Diois
a mandat de Françoise TESSERON
 BAUDOIN Jean-Louis Maire St-Benoit-en-Diois
 BAUGIRAUD Marc CLCV
a mandat de CRPF
 BONNARD Alain Mairie Solaure-en-Diois
 BOUDOT Didier ONF
 BOUTES Patrick CDCK
 BRELY Christian FDPMA
a mandat de Fédération de chasse
 BREYNAT Philippe ADARII
a mandat de Chambre d'Agriculture
 CAILLET Christian SM Scot Vallée Drôme
a mandat de Ludwig BLANC
 CARSANA Olivier DDT
a mandat de OFB
 CHANTEPERDRIX Corinne ARS
 CROZIER Gérard CCVD
a mandat de Jacques LADEGAILLERIE
 DE WITASSE-THEZY Camille Sous-préfète de Die
a mandat de DREAL
 GAGNIER Gérard PNR Vercors

GIRARD André Assoc. Moulins et canaux
a mandat de CCI
 LESPETS Pierre Mairie Loriol, Pdt CLE
a mandat de Philippe CHAVE
 LEMERCIER Christophe Mairie Crest
a mandat de Freddy MARTIN
 MAGNON Gilles CC Crestois Pays Saillans
a mandat de Justine DANCHIN
 MASSE Yannick Mairie Aubenasson
 MARION Christine Mairie Grâne
 MICHEL DANSAC Marie-Thérèse, Assoc. riverains
 Prentegarde
 REY Rémi Mairie Saint-Roman
 SIVADE Eve Agence de l'eau
a mandat de Préfet Coordonnateur
 SERRET Jean CD26
 TRON Frédéric SMRD
a mandat de Martine CHARMET
 VEILLET Jean-Jacques ASL Boulc
 VINAY Dominique Maire Pontaix
 VITALI Hervé SD-JES

Autres présents :

CHEVALIER Elise CCVD
 LESAFFRE Nathalie CD26
 PETROFF Alexis 3CPS

SMRD :

ABEL-COINDOZ Rémi, stagiaire
 ARNAUD David, animateur du SAGE Drôme
 PETIT-JEAN Claire, CM appui au SAGE

Observateurs :

ABROUSSE Karl
 COLOMB Lise

Membres excusés :

ACQUISTAPACE Salomé UNICEM
 AURIAS Claude Région AURA
 ARAMBURU Jean Mairie Valdrôme
 BARRAS Christophe UNICEM
 BLANC Ludwig SID
 BON Serge Chambre Agriculture
 BRUNEL-MAILLET Patricia CD26
 CHAVE Philippe Mairie Livron
 CHARMET Martine CD 26
 DANCHIN Justine Mairie Luc-en-Diois
 FOURNIE Josette Agribiodrôme
 GREGOIRE Emmanuel SYGRED
 JEUNE Alain CRPF
 LADEGAILLERIE Jacques CD26

MATHIEU Roger FRAPNA
 MATRON Jean-Pierre OFB
 MARTIN Freddy Mairie Saillans
 RIBERT Michel CNR
 ROUCHON Emmanuelle DREAL
 TESSERON Françoise Mairie Die

Représentants excusés :

CCI, F. Hôtellerie Plein Air, Préfet coordonnateur de bassin, Fédération de chasse,